



Rapport d'activités 2025

Contexte de l'année

Il faut commencer ce rapport par l'information qui vous a été communiquée avec la convocation : Michel Lopez, notre vice-président est décédé le 13 mars 2026 et sa maladie en 2025 a impacté le fonctionnement de la société même si une partie de ses activités avaient été reprises par des membres du conseil de gestion pour le soulager. J'ai moi-même été en traitement au 1^{er} semestre 2025 ce qui a conduit, là aussi à une baisse d'activités.

Par ailleurs l'année a été très difficile en France pour les EnR et en particulier, pour les EnR citoyennes :

- nous avons échappé de peu à un moratoire sur l'éolien et le solaire,
- les nouveaux tarifs au 1^{er} avril 2025 ont engagé une baisse progressive des tarifs de rachat pour les centrales entre 36 et 100 kWc conduisant à un tarif au 1^{er} avril 2026 qui ne permet plus d'équilibrer un projet d'installation, les projets en vente totale ne sont plus économiquement viables. Le développement de l'autoconsommation collective devient désormais indispensable pour cette gamme de puissance.

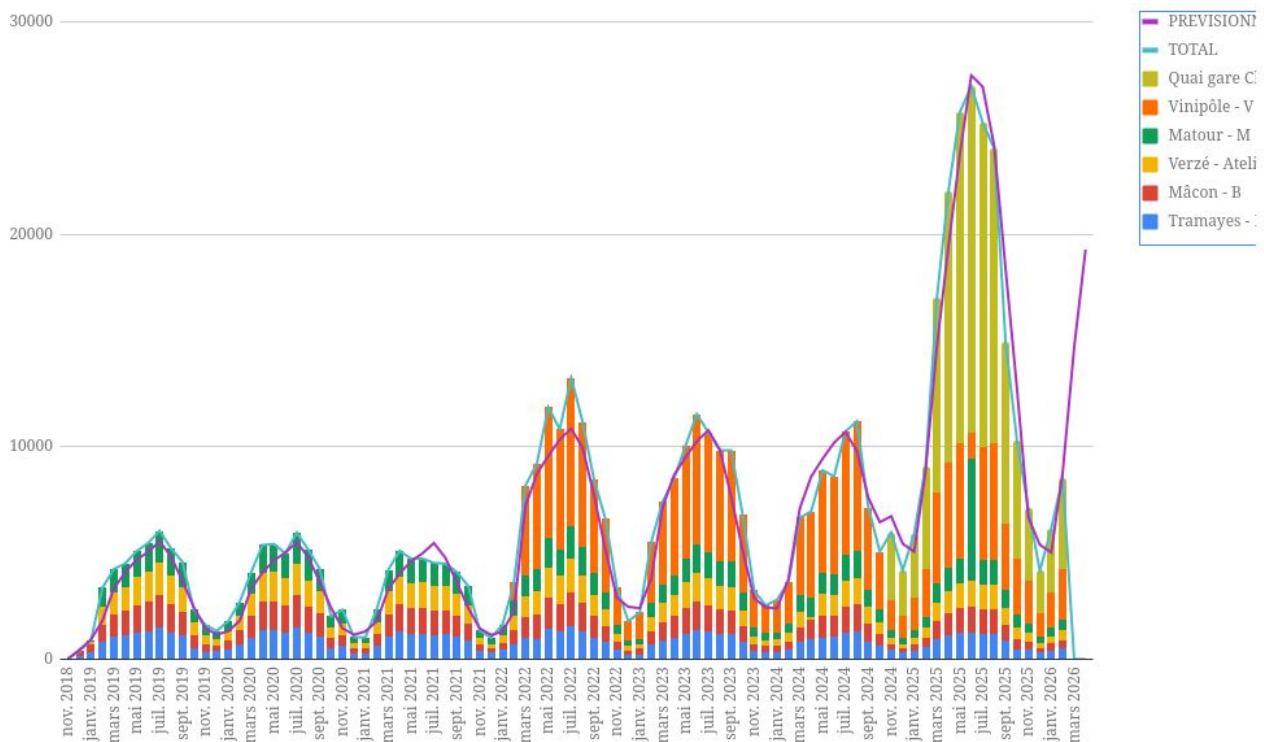
Du 01/03/2026 au 30/06/2026	Vente totale	Vente du surplus (autoconso individuelle)	
	Tarif de vente c€/KWh	Tarif de vente c€/KWh	Prime à l'investissement €/Wc (*)
Puissance P+Q ≤ 3 Kw	Non éligible	4,00	0,08
≤ 9 Kw	Non éligible	4,00	0,08
≤ 36 Kw	8,05	4,73	0,12
≤ 100 Kw	7,00	4,73	0,06
≤ 500 Kw	appels d'offre simplifiés		

- le décret sur les petits parcs PV au sol (inférieurs à 1 MWc) prévu depuis plus de deux ans, semble abandonné.

L'impact de ces mesures est encore plus fort pour les sociétés citoyennes comme la nôtre qui développent de petits projets et reposent sur l'activité bénévole.

Les réalisations depuis l'assemblée générale du 7 juin 2025

Notre portefeuille comporte (toujours) 6 installations : Tramayes, Mâcon, Verzé, Matour, Davayé, Cluny - Quai de la gare.



Notre portefeuille comporte (toujours) 6 installations. **Production 2025 constatée :**

Nous avons produit 192 MWh en 2025.

La progression est très forte du fait de la mise en service fin 2024 de la centrale du Quai de La Gare. Néanmoins, l'année 2025 est encore une petite année, mais meilleure que 2024, la production représente seulement 99,4 % du prévisionnel.

L'ensoleillement global fut passable à médiocre dans notre territoire mais la diversification des localisations paye.

La centrale de Tramayes a bien produit : ~ + 12 % au dessus du prévisionnel, celle de Davayé aussi : ~ + 5,7 %. Résultat affecté par la perte de 6 jours de production du 25 au 30 septembre (problème de carte). Les centrales de Mâcon, Verzé et Cluny sont un peu à la traîne : - 3 à -3,5 %.

La conjonction temporelle semble l'indiquer : le brouillard et la nébulosité sont les causes probables de ces faibles productions. La production de la centrale du Quai de la gare est plus décevante car plus récente et en principe plus efficace.

Rapport d'exploitation

Fin septembre 2025, un arrêt technique de quelques jours de la **centrale de Davayé** : coupure de l'onduleur suite au changement de la carte de communication. Incident repéré de suite : délai d'approvisionnement puis d'intervention, 6 jours d'arrêt (~-22 % par rapport au prévisionnel mensuel).

L'une des 4 installations du lot 2018 concernait la **toiture de l'ancienne gendarmerie de Tramayes appartenant à Mr Deliot**. Ce bâtiment est en deux parties: son logement personnel d'une part et 4 logements en location d'autre part.

Nous avons, en 2018, positionné l'onduleur dans l'entrée de son logement alors que les panneaux étaient sur la partie mise en location.

Mr Deliot a souhaité vendre son logement. Cet onduleur représentait alors une servitude pour les acquéreurs potentiels. Il nous a demandé de déplacer cet onduleur à la cave de la partie en location.

Le coût de l'opération étant supérieur à tous les loyers à percevoir pour la mise à disposition de la toiture, nous avons signé un avenant au bail par lequel CVSSB ne paye plus de loyer et Mr Deliot paye le surplus du coût de déplacement de l'onduleur.

Cette opération a entraîné une interruption de production à Tramayes du 6 au 9 octobre : 4 jours de coupure : ~20 % par rapport au prévisionnel mensuel.

Malfaçon à Cluny Quai de la gare : en octobre nous avons fait réaliser une étude de conformité, préalable à la réception définitive de la fin de première année de mise en service. Cette étude sur site a montré que l'installateur n'a pas respecté les standards du fabricant de fixations. Le principal souci est la tenue dans le temps de l'installation. Nous avons signalé cette malfaçon à l'installateur qui a informé son assureur et s'est retourné contre son sous-traitant. Affaire en cours que nous suivons activement.

Sociétaires

Nous comptons désormais 110 sociétaires (deux sociétaires ont quitté la société, leurs parts ont été reprises par d'autres sociétaires) pour 171.670 € (au 31 décembre 2025). Nous n'avons eu qu'un nouveau sociétaire en 2025.

Charles a travaillé sur un plan de trésorerie qui fait apparaître que quasiment tout notre capital a été utilisé pour nos investissements. Pour les projets de Jalogny et des Berlières, il faudra relancer une campagne de souscriptions et sans doute une campagne pour proposer l'ouverture de comptes courants d'associés.

Le capital médian par actionnaire est de 500 €. Plus de 80 % résident sur le territoire de la SAS. 42 sociétaires ont entre 61 et 70 ans, c'est dans cette classe d'âge que se trouve notre plus grand nombre de sociétaires.

Centrales en service

570 Quai de la Gare à Cluny



Nous avons demandé au ministère de la transition écologique en décembre 2024, une dérogation au périmètre de 2 km autour de l'installation pour élargir ce périmètre à 20 km (possibilité si l'ensemble des producteurs et des consommateurs sont situés sur une ou plusieurs communes rurales). Nous avons obtenu cette dérogation en décembre 2025.

Le contrat signé avec l'entreprise Massilly France a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2026 : depuis cette date, l'entreprise achète toute l'électricité produite par cette centrale.

Ultérieurement, nous pourrions ajouter dans cette boucle d'ACC, d'autres installations dans le périmètre de 20 kms et proposer l'électricité à d'autres clients.

Futurs projets

Dans ce rapport d'activités, nous n'évoquons pas de nouveaux projets sur toitures car en 2025, nous n'en avons pas initié.

Abandon du projet à La Chapelle de Guinchay (Thevenet)

Nous vous avons présenté ce projet lors de l'AG 2025. M. Thévenet, viticulteur dans le Beaujolais (département du Rhône) a son siège d'exploitation à la Chapelle de Guinchay en Saône et Loire. Il a un ancien poulailler désaffecté d'environ 250 m² qui lui sert de remise agricole. La toiture est amiantée.

Sur la base d'une promesse de bail pour laquelle M. Thévenet s'engageait à désamianter sa toiture et à la remplacer par une toiture en bac acier permettant l'installation d'une centrale de 48 kWc, nous avons :

- réalisé l'étude,
- commandé une étude de structure qui conduisait à la nécessité d'un renforcement de la charpente,
- sollicité un charpentier pour réaliser ce renforcement,
- obtenu l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable,
- obtenu une offre de raccordement au 1^{er} juillet 2025 (avant l'effondrement progressif des tarifs d'OA),
- sollicité un installateur et obtenu un devis.

Avec tous ces éléments, nous sommes retournés voir M. Thevenet en décembre 2025 pour arrêter le planning d'interventions. C'est alors, que prenant conscience des difficultés techniques et réglementaires du désamiantage, M. Thévenet a décidé d'abandonner le projet. Nous lui avons fait plusieurs propositions pour dépasser cette décision mais l'abandon est devenu définitif en février 2026.

Petits parcs au sol

Projet de Jalogny La Cras

Nous portons ce projet depuis 2022, en 2025, après l'obtention d'une dispense d'étude environnementale « complète » qui aurait nécessité au moins un an d'études et un coût de 40 à 50.000 euros, Enercoop BFC notre partenaire sur ce projet a sollicité des devis d'installateurs et étudié le raccordement du parc.

Après plusieurs réunions au printemps, Enercoop BFC nous a annoncé en juillet :

- la difficulté d'un bouclage économique de ce projet avec l'annonce de l'abandon du projet de rachat de l'électricité par Enercoop,
- la mise en pause du projet en l'attente de nouvelles perspectives.

Après une phase de découragement et grâce à Daniel Gélín, adjoint à la mairie de Jalogny, le projet a été discuté avec des représentants du SYDESL en novembre.

Le SYDESL et plus précisément la SEM SELER (société d'économie mixte créée par le SYDESL) en la personne de Johan Mary a proposé que nous déposions le permis de construire avec leur aide et qu'ensuite, nous déposions une demande de raccordement.

Le permis de construire a été préparé avec/par Johan Mary, transmis à un cabinet d'architecte (obligatoire pour un permis de personne morale) et déposé le 12 janvier 2026. Il est en cours d'instruction, nous avons bénéficié d'un avis favorable à l'unanimité de la CDPENAF (commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) et pensons que l'avis sera favorable.

Ensuite, nous allons déposer une demande de raccordement. Quand nous aurons cette offre de raccordement, nous pourrions évaluer la rentabilité économique de ce projet et déterminer à quel tarif l'électricité produite pourrait être vendue. Il s'agira alors de trouver des clients et une fois trouvés, de chercher des financements ! Le projet est estimé à environ 600.000 €.

Perspectives après le décès de Michel

Le décès de Michel nous impose de nous concentrer sur les activités essentielles pour la société en reprenant celles qu'il accomplissait. Ce travail a été fait en suivant deux orientations :

- lancer une campagne de recrutement de bénévoles pour renforcer le conseil de gestion,
- limiter les activités de développement de projets aux parcs de Jalogny et des Berlières.

N'hésitez pas à vous proposer pour nous donner un coup de main : les actions possibles sont très diversifiées : communication (domaine sur lequel nous sommes le plus en difficultés), administratif et juridique, gestion et comptabilité, technique, suivi d'exploitation sur le terrain, etc...ce peut être juste une ou deux heures par mois,.. et parlez en autour de vous !